

# Benda et le professeur Joly : Services rendus au droit

La faculté de droit a décerné le titre de docteur honoris causa au président de la Cour constitutionnelle fédérale et à un collègue de Caen



Installation de la Faculté de droit dans l'amphithéâtre de l'ancienne université : le professeur Georg Brunner, doyen de la faculté, portait les rouleaux contenant les diplômes de doctorat pour (de gauche à droite) Ernst Benda, président de la Cour constitutionnelle fédérale, et — vêtu de la toge de l'université de Caen — le professeur André Joly.  
Photo : Röder

Samedi, dans le cadre d'une cérémonie académique, la faculté de droit de l'université a décerné le titre de docteur honoris causa au président de la Cour constitutionnelle fédérale, Ernst Benda, et au spécialiste français du droit civil, le professeur André Joly (Caen) : entre l'Allegro moderato et l'Andante grazioso du Quatuor à cordes en fa majeur op. n° 72 de Joseph Haydn. Après un discours de bienvenue du recteur, le professeur Schreiner, et après que le doyen de la faculté, le professeur Brunner, eut profité de cette occasion festive pour formuler des remarques critiques sur un tournant de la politique universitaire et que les professeurs Habscheid et Spindel eurent exposé les motivations de la faculté,

, il s'agissait de distinguer deux hommes ayant rendu des services particuliers à la science juridique et à l'administration de la justice. Et avant le Menuetto final, interprété par MM. Hoelscher (violin), Hennevoogl (violin), Weigert (alto) et Metzger (violoncelle), les nouveaux docteurs honoris causa ont pris la parole : Le Dr h. c. Benda a rendu hommage à la solidarité critique avec laquelle la science accompagne les décisions de la Cour constitutionnelle fédérale, tandis que le professeur Joly a, avec charme et pertinence, attribué la distinction qui lui était décernée non pas à des motifs scientifiques, mais à l'amitié transcendant les frontières nationales.

Outre ses nombreuses publications juridiques de premier plan, la faculté a rendu hommage — selon l'éloge figurant sur les diplômes de doctorat — à Ernst Benda, qui s'est distingué par ses grands mérites dans le développement et la défense de l'État de droit social et fédéral et qui, en tant que président de la Cour constitutionnelle fédérale, a occupé une place de premier plan de la jurisprudence, s'efforce de préserver l'ordre constitutionnel libéral et démocratique de la République fédérale ; le professeur André Joly, qui a considérablement favorisé le droit comparé franco-allemand et s'est distingué par ses grands mérites dans le développement et la promotion des relations amicales entre les facultés de droit des universités de Wurtzbourg et de Caen.

En présence de nombreux invités d'honneur issus du monde universitaire et de la vie publique, le professeur Brunner, doyen de la faculté de droit, a remis, dans l'amphithéâtre de l'ancienne

L'université a d'abord rappelé que la faculté s'était toujours imposé une grande retenue dans l'octroi du titre de docteur honoris causa : afin de préserver sa valeur en tant qu'expression d'un honneur exceptionnel.

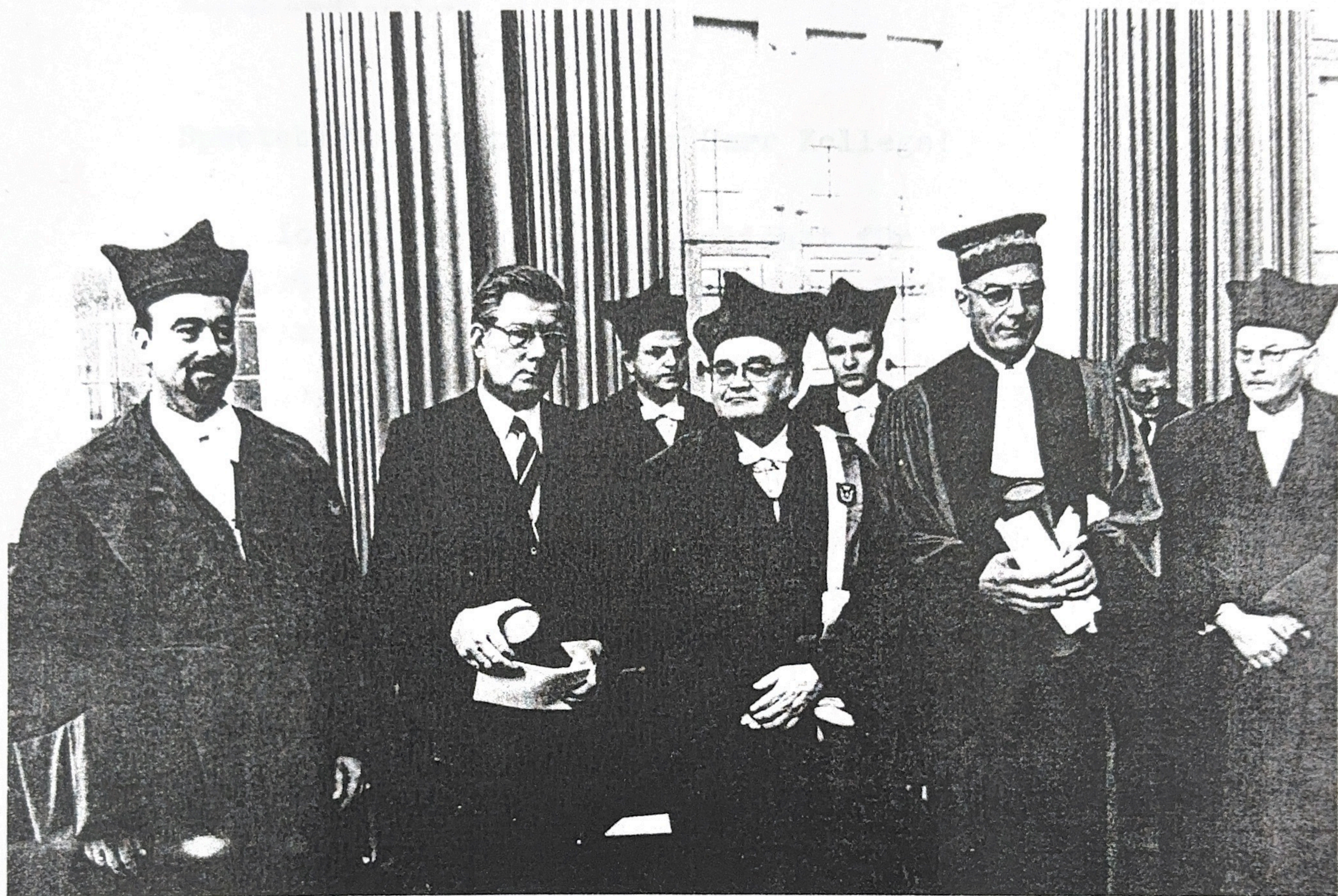
Le professeur Brunner a qualifié de tournant dans l'histoire de l'université et de sa faculté de droit le contexte de ce doctorat honoris causa décerné en 1974 : « Le Landtag bavarois ayant jugé bon d'adopter une loi sur l'enseignement supérieur qui entrera en vigueur le 1er octobre. » Au cas où il ne resterait alors plus qu'un seul département de droit (« une mesure de réforme dont le seul avantage serait qu'elle ne coûte rien... »), le Dr Brunner a évoqué un parallèle historique. En 1803, on avait déjà transformé quatre facultés en huit sections, mais cette « réforme » — faute de succès — avait été abandonnée six ans plus tard.

Extrait de l'éloge prononcé par le professeur Habscheid en l'honneur d'Ernst Benda : en lui décernant le titre de docteur honoris causa, la faculté rend hommage à l'œuvre juridique de Benda. Il

s'est illustré dans la sphère politique en s'appuyant sur une science responsable et s'inscrit dans la tradition que la Cour constitutionnelle fédérale perpétue également dans les décisions auxquelles Ernst Benda a participé en tant que juge.

Ainsi, en décernant à Ernst Benda le titre et la dignité de docteur honoris causa, la faculté souhaite à la fois témoigner son profond respect à la Cour constitutionnelle fédérale et souligner son obligation, découlant de l'article 5 de la Loi fondamentale, de « rester fidèle à la Constitution », obligation qui s'applique tout particulièrement à la recherche et à l'enseignement juridiques.

Le professeur Spindel a tout d'abord rendu hommage aux travaux scientifiques du professeur Joly, puis à ses liens avec l'Allemagne et sa science du droit, ainsi qu'à l'attention particulière qu'il a portée au partenariat entre Caen et Wurtzbourg. Il a souligné qu'il était aujourd'hui plus nécessaire que jamais de dépasser les frontières étroites de son propre pays et de sa propre discipline, si l'on ne veut pas donner raison à un grand compatriote de Joly, Pascal, qui fustigeait notamment la fragmentation du droit en ces termes :



remis le titre honorifique au Prof. Dr Ernst  
Benda,  
président de la Cour constitutionnelle fédérale,  
et au Prof. Dr André Joly de Caen